

<p style="text-align: center;">COPRNM Séance du 17 juin 2010</p>
--

Présents

Président

Monsieur Christian KERT, *Député de la onzième circonscription des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

Au titre des élus

✓ **par l'Assemblée Nationale**

Madame Claude DARCIAUX, *Députée de la troisième circonscription de la Côte d'Or Maire de Longvic*

Madame Sylviane OBERLE, *Association des maires de France, représentant Monsieur Jacques PELLISARD, Député de la première circonscription du Jura*

✓ **au titre des conseils généraux**

Monsieur Eric DOLIGE, *Sénateur du Loiret, Président du Conseil Général du Loiret*

✓ **au titre des communes**

Monsieur Guy GEOFFROY, *Député de la neuvième circonscription de la Seine-et-Marne, Maire de Combs-la-Ville*

Madame Jeanny MARC, *Députée de la troisième circonscription de Guadeloupe, Maire de Deshaies*
Monsieur Martial SADDIER, *Député de la troisième circonscription de Haute-Savoie, Maire de Bonneville*

Elu invité : Monsieur Noël FAUCHER, *Maire de Noirmoutier en l'Île, représentant l'Association Nationale des Elus du Littoral.*

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Martin ARNOULD, *Pôle politiques publiques et changements climatiques, WWF France, représentant Monsieur Jean-Stéphane DEVISSE*

Monsieur Jacques AVRILLON, *Coprésident de l'Union Nationale des Associations de Lutte contre les Inondations*

Monsieur Michel CARA, *Professeur des Universités, Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg*

Monsieur Xavier CHELKOWSKI, *Chargé d'Etudes, Mission planification stratégique, Agence d'urbanisme de Dunkerque représentant Monsieur Alain ROSSINOT Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme*

Monsieur Jean-Marc GAUVIN, *Fondé de pouvoir à la Mutuelle d'Assurance des Artisans de France*

Monsieur Edouard KAMINSKI, *Professeur des Universités, Université Denis Diderot Paris 7, IPGP*

Monsieur Jean-Pierre MASSUE, *Président de l'Institut européen pour le conseil de l'environnement*

Monsieur Vincent MELACCA, *Fédération française des sociétés d'assurance*

Madame Julie RASCLE, *Juriste Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), représentant Monsieur Jean PERRIN*

Personnalité qualifiée invitée: Monsieur Roland NUSSBAUM, *Directeur de la Mission Risques naturels (MRN), rapporteur du groupe de travail n°3 "Prévention des risques naturels et actions internationales".*

Au titre des Ministères

Monsieur François AMIOT, *Direction de l'habitat, de l'urbanisme e des paysages, Ministère du Développement durable, représentant Monsieur Jean-Marc MICHEL, Directeur général de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN)*

Monsieur Bernard DELEPLANCQUE, *Sous-directeur de la gestion des risques, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales, représentant Monsieur Alain PERRET*

Madame Isabelle DOMENECH, *Chargée d'études juridiques, Direction générale des Collectivités locales, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales*

Monsieur Jean-Luc GUITTON, *Adjoint Sous-direction de la forêt et du bois, Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaire et des territoires, Ministère de l'agriculture, représentant Monsieur Jacques ANDRIEU,*

Monsieur Thierry HUBERT, *Responsable-adjoint du Service des risques naturels et hydrauliques, Ministère du Développement durable*

Madame Danielle LARROUY, *Chef d'unité du Service du Haut-Fonctionnaire de Défense et de Sécurité Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville*

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Responsable du Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du Développement durable, représentant Monsieur Laurent MICHEL, Directeur Général de la prévention des risques (DGPR)*

Monsieur Pierre MARDRUS, *Adjoint auprès du Haut fonctionnaire de défense au service de l'immigration, Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire représentant le Colonel Eric DARRAS*

Monsieur Jean-Louis MAURER, *Responsable du pôle eaux, sols et pollution, sous direction de la gestion des ressources naturelles (NAT), Direction des biens publics mondiaux (BPM) Direction Générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), Ministère des Affaires étrangères et européennes*

Monsieur Bernard MENORET, *Adjoint « logement-ville » auprès du Haut fonctionnaire de défense, de sécurité et d'intelligence économique, Ministère du développement durable*

Monsieur Pascal MIGNEREY, *Conseiller à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Ministère de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire*

Monsieur Sébastien RASPILLER, *Chef du bureau « produits et marchés d'assurance », Direction générale du Trésor et de la politique économique, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi*

Monsieur Pascal STEPHAN, *Secrétariat général de la défense nationale, représentant Monsieur Alain COURSAGET, Directeur-Adjoint de la protection et de la sécurité de l'Etat*

Monsieur Philippe VERGAIN, *Chef de la mission Inventaire général du patrimoine culturel, Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication*

Au titre des intervenants:

Monsieur Jean-Philippe LALANDE, *Chargé du plan de prévention des submersions marines et des digues, service des risques naturels majeurs, MEEDDM*

Madame Frédérique MARTINI, *Service des risques naturels et hydrauliques, MEEDDM*

Madame Marie RENNE, *Adjointe au chef du bureau des risques naturels terrestres, service des risques naturels majeurs, MEEDDM*

Absents excusés

Au titre des élus

Monsieur Yves DAUGE, *Sénateur d'Indre-et-Loire*

Monsieur Yves DETRAIGNE, *Sénateur de la Marne*

Monsieur Charles GUENE, *Sénateur de la Haute-Marne Maire de Vaux-sous-Aubigny*

Au titre des Ministères

Monsieur Jean-Marc MICHEL, *Directeur général de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN), Ministère du développement durable*

Monsieur Laurent MICHEL, *Directeur général de la prévention des risques, Délégué aux risques majeurs (DGPR), Ministère du développement durable.*

Ordre du jour

COPRNM

Séance du 17 juin 2010

Ordre du jour	4
I. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2010	5
II. Points d'actualités, suite de l'enquête Xynthia: plan digue et submersion marine	5
1. Présentation du plan digue et submersion marine	5
2. Présentation des travaux du groupe de travail sur les digues	7
III. Examen des rapports intermédiaires des groupes de travail thématiques	8
1. Groupe 1: stratégie nationale pour la gestion du risque inondation	8
2. Groupe 2: Prévention du risque sismique	12
3. Groupe 3: Prévention des risques naturels et actions internationales	14
4. Groupe 4: Evaluation et efficacité des plans de prévention des risques naturels prévisibles	16
IV. Dispositions réglementaires de la loi portant engagement national pour l'environnement (dit Grenelle 2) et calendrier de travail	20
V. Le rapport 2009 du Délégué au risques majeurs	20
VI. Points divers	21

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de Monsieur Christian KERT.

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

L'actualité de ces dernières quarante huit heures, avec les crues torrentielles survenues dans le Var et les conséquences dramatiques à déplorer nous rappellent encore tristement tout l'intérêt des problématiques autour desquelles débat notre conseil réuni aujourd'hui. Je vous prie, à ce sujet, d'excuser l'absence de Monsieur Laurent Michel, Directeur général de la Prévention des risques majeurs au MEEDDM qui, suite à ces intempéries, est actuellement aux côtés de Madame Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie. Compte tenu de l'ordre du jour, je vous propose d'ouvrir sans plus attendre la séance.

I. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2010

Le compte rendu est adopté.

II. Points d'actualités, suite de l'enquête Xynthia: plan digue et submersion marine

1. Présentation du plan digue et submersion marine

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

Hier soir, Chantal Jouanno s'exprimait devant le Sénat sur les conséquences de la tempête Xynthia. Elle a affirmé à cette occasion la volonté du gouvernement de mener une large concertation en terme de contour et contenu sur le plan digue et submersion marine à l'instar de ce qui a été fait pour le Grenelle de l'environnement. La ministre a également rappelé que ce futur plan doit s'intégrer dans un cadre plus général (considérant notamment la directive Inondations), et plus largement dans d'autres stratégies nationales : la stratégie nationale de gestion des inondations, la stratégie nationale de gestion du trait de côte et le plan national d'adaptation au changement climatique.

Le contour du plan concernerait non seulement les submersions marines mais aussi la question des digues. La France possède des digues en mauvais état en raison d'une carence, voire d'une absence de maîtrise d'ouvrage.

Ce plan traitera l'ensemble des piliers de la prévention et intégrera les premières instructions de mesures conservatoires données aux préfets les 18 mars et 7 avril 2010 dans le cadre de la tempête Xynthia. Il vise plusieurs objectifs:

- ✓la réduction de la vulnérabilité dans les zones menacées,
- ✓la prévision, la vigilance, la surveillance, l'alerte et la mise en sécurité,
- ✓le renforcement des digues et systèmes de protection,
- ✓l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des digues,
- ✓le renforcement des contrôles de sécurité des ouvrages de protection,
- ✓la culture du risque,
- ✓le pilotage et la gouvernance,
- ✓les perspectives financières.

La réduction de vulnérabilité aura notamment pour finalité de dresser une liste de PPR prioritaires après concertation locale (liste à établir avant fin 2010 pour trois ans) et grâce à l'association des collectivités, de proposer des projets novateurs sur la problématique de la prise en compte des risques naturels.

Concernant plus particulièrement le volet "digues", l'attention sera notamment portée sur:

- ✓la mise en sécurité des ouvrages et en particulier des travaux d'urgence,
- ✓l'établissement d'une liste des zones inondables prioritaires en identifiant les projets de protection nécessaires.

Un COPIL national interministériel, associant des préfets et des services déconcentrés, sera mis en place pour suivre l'avancement du plan dans sa globalité.

Les comités des Plans grands fleuves, des PAPI et le COPRNM constitueront également un appui :

Un comité de concertation national (Etat, Collectivités Territoriales, Associations) sera mis en place.

A ce sujet, il convient de souligner que Monsieur le sénateur Eric Doligé a accepté de présider un groupe de travail parlementaire dont la mission est d'investiguer les orientations à retenir afin d'améliorer la maîtrise d'ouvrage des digues.

Le cadrage de ce projet de plan est détaillé dans le document remis aux membres du COPRNM.

2. Présentation des travaux du groupe de travail sur les digues

Monsieur Eric DOLIGÉ, Sénateur, Président du Conseil général du Loire

C'est fort de l'expérience de la réflexion lancée par le CEPRI sur les digues à la Nouvelle Orléans que cette mission a été proposée car ce qui a été constaté sur l'Atlantique française est en fait relativement proche. Daniel Marcovitch animera ce groupe de travail à mes côtés.

Je pense utile que les membres du COPRNM puissent avoir communication du discours que Madame Jouanno a tenu hier devant le Sénat. Lors de son intervention, Madame la ministre a encouragé la mise en place de réflexions communes en associant notamment les associations nationales de collectivités.

Dans ce cadre, nous souhaitons soumettre à des parlementaires des propositions pour la gouvernance et le financement des digues. Nous souhaitons avancer à un bon rythme sans précipitation, dans l'attente de la publication des rapports parlementaires du Sénat, de l'Assemblée nationale et du rapport gouvernemental. La volonté ici exprimée est de travailler en partenariat entre l'Etat et les collectivités. Monsieur Laurent Michel a d'ailleurs récemment rassemblé l'ensemble des associations nationales afin de présenter le projet du plan digue et affirmer ce partenariat souhaité. Le travail portera pour l'essentiel sur le problème de la propriété des digues ainsi que sur les financements, car les dispositifs en place ne feront pas le compte dans la durée. Ce groupe de travail sera composé de parlementaires qui seront un relais de ces réflexions au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat, (travail de lobbying). Une quinzaine de parlementaires sont dès lors désignés par des associations nationales. La première réunion aura lieu le 7 juillet. Une deuxième réunion est prévue pour la rentrée.

III. Examen des rapports intermédiaires des groupes de travail thématiques

1. Groupe 1: stratégie nationale pour la gestion du risque inondation

Monsieur Eric DOLIGÉ, Sénateur, Président du Conseil général du Loiret

La directive communautaire 2007/60/CE du 23 octobre 2007 conduit à s'interroger sur la capacité des territoires et de leurs habitants à faire face à des inondations graves. Cette stratégie nationale doit traduire la volonté politique d'inscrire la réduction des conséquences négatives des inondations dans les priorités d'actions nationales. Cette volonté politique doit être exprimée au sommet de l'Etat, et doit être affichée, partagée et soutenue. La stratégie nationale doit être organisée de telle manière qu'elle s'impose à tous, pour que sa mise en œuvre soit garantie. Cette stratégie doit aussi établir la vision de la France que l'on souhaite léguer aux générations suivantes.

Dans une vision d'avenir, elle doit déterminer des objectifs de gestion à atteindre à court, moyen et long terme, apprécier les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, établir une gouvernance non imposée partagée par tous.

La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation étant transversale, sa mise en œuvre doit être conduite par un chef de file national, à l'autorité interministérielle, assurant la répartition des rôles et la coordination des différents départements ministériels ainsi que le suivi de la mise en œuvre. Elle doit s'appuyer sur une gouvernance solide qui présenterait les caractéristiques suivantes : une gouvernance des acteurs, une collaboration entre l'Etat et un échelon de proximité, des lieux d'élaboration et d'arbitrage et une implication de tous.

Cette stratégie doit être simple, accessible et communicante, fixer des objectifs et arbitrer entre les priorités tout en laissant une large capacité d'innovation et d'adaptation des objectifs en fonction des contextes locaux et de l'origine des inondations.

Elle doit entrer en cohérence avec les autres stratégies nationales existantes ou à venir, favoriser la mobilisation, être évaluée annuellement et faire l'objet d'une communication régulière.

Le Président C.Kert propose d'ouvrir un premier débat sur l'exposé de Madame Levraut et sur l'exposé de Monsieur le sénateur E.Doligé.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Dans cette perspective, quelles sont les modalités pratiques à mettre en œuvre? Avons-nous intérêt à aller plus vite dans l'approbation des PPRI? Comment pourrions-nous encourager les acteurs compétents à aller plus vite dans ce domaine? Et quel est l'échelon de proximité?

Monsieur Eric DOLIGÉ, Président du Conseil général du Loiret

A ce jour, nous ne pouvons pas encore répondre à l'ensemble de ces questions car notre groupe de travail s'est focalisé, dans son pré-rapport, sur la définition de la stratégie nationale. En effet, le groupe s'est fixé trois étapes dans l'élaboration de cette stratégie: définir le concept, définir le contenu, mettre en place les moyens d'application.

La nécessaire transformation de l'urbanisme pour la mise en oeuvre de cette stratégie sera un point d'investigation à mener: comment sera-t-elle intégrée dans les PLU, les PPR...Concernant donc votre question sur les PPRNi, l'objectif sera bien d'impliquer véritablement les acteurs de terrain pour que les PPRNi puissent être mis en œuvre efficacement. Les règles existent et doivent être appliquées pour éviter les désastres que l'on connaît. Rappelons que l'Etat, dans ce principe, tient un rôle de contrôle indispensable pour éviter les dérives.

Monsieur Jean-Pierre MASSUÉ, Institut européen pour le conseil de l'environnement

Concernant l'intervention de Madame Levraut et le plan national de prévention des submersions marines, je regrette qu'il ne soit fait aucune mention d'information préventive de la population. Je tiens à rappeler que nous avons grand besoin de former, d'informer et de soutenir la recherche dans ce domaine pour que la population puisse s'approprier ces actions et y être réceptive. Je suis d'ailleurs disposé à faire des propositions en ce sens.

Monsieur Eric DOLIGÉ, Président du Conseil général du Loiret

Nous en sommes d'accord. La connaissance est importante, notamment historique. Je pense que nous ne devons pas agir dans la précipitation. L'objet est aussi de dresser le bilan de l'existant. Des propositions intéressantes ont été émises dans des plans précédents. Notre objectif est donc aussi de les réutiliser sans refaire le monde, pour les propositions à formuler dans les dix prochains mois.

Madame Claude DARCIAUX, Députée de la troisième circonscription de la Côte d'Or

Je partage l'analyse de Monsieur Doligé. Je fais partie de la mission parlementaire d'enquête sur la tempête Xynthia. Je souhaite que nous insistions sur la gouvernance partagée à mettre en place entre les différents acteurs, en s'appuyant particulièrement sur les acteurs locaux. La concertation est nécessaire mais à un moment donné l'Etat doit décider. Il n'est pas acceptable d'attendre dix ans avant d'approuver un PPRNi. La responsabilité est partagée. L'Etat peut maintenant s'appuyer sur l'expertise réalisée pour élaborer sa stratégie. Madame Claude Darciaux fait également part du retour d'expérience important des Syndicats de gestion des digues et dont la mission n'a malheureusement pas eu le retour.

Monsieur Noël FAUCHER, Maire de Noirmoutier en l'Île, représentant l'ANEL

Nous avons besoin d'une gestion préventive du risque dans une approche globale qui permette d'appréhender le risque de manière positive, c'est-à-dire en décrivant les moyens à mettre en œuvre pour l'accompagner puisque le risque zéro n'existe pas et que nous ne pourrions pas l'annihiler sur nos territoires.

L'approche du risque est aujourd'hui préoccupante car nous n'avons pas assez de connaissance sur la réalité du risque en France. Aujourd'hui, on ne tient compte, dans les PPRN, que du niveau du terrain par rapport à la mer ou au fleuve sans prendre en compte les digues, les casiers hydrauliques ou le comportement de la mer ou du fleuve. Trois approches doivent être initiées: la gestion défensive, la logique urbanistique et l'accompagnement de l'eau. Les territoires locaux ont des expériences et des expertises dans ces domaines qu'il faut prendre en considération.

L'efficacité, c'est donc la proximité et il convient d'utiliser au mieux le principe de subsidiarité en la matière. Les territoires locaux doivent gérer ces actions dans le cadre d'une stratégie globalisée en s'interrogeant sur l'enjeu: si l'enjeu est supérieur au coût de la défense, l'action est nécessaire; pour un enjeu inférieur, il s'agira de s'interroger.

Tous les outils existent aujourd'hui, seul se pose le problème du financement. D'ailleurs, concernant le mode de travail mis en place, et notamment du comité de pilotage, je crains fort que nous ne soyons en train de créer une formidable machine à refuser de faire des propositions concrètes puisque celles-ci nécessiteraient toutes, en finalité, un financement. Ce plan a un coût mais les collectivités territoriales, les syndicats et les propriétaires privés sont dans l'incapacité de le financer. Je m'interroge donc sur la volonté que l'on affiche lorsque j'entends que l'on souhaite mettre en place des comités de pilotage, des comités de suivi, etc. qui peuvent faire écran à la décision.

Je constate par ailleurs que l'Etat refuse d'endosser sa propre responsabilité pour les digues domaniales. Comment l'Etat veut-il se montrer exemplaire quand l'ONF et le Conservatoire du littoral refusent d'assumer la défense et la sécurité de ses propriétés? Localement, l'Etat devient schizophrène avec deux services qui interviennent, la DDTM et la DREAL, service qui privilégie la gestion des espèces au détriment des travaux qui concernent la sécurité.

Des travaux d'urgence doivent être réalisés dans l'ouest avant le mois de septembre. Dans cette optique, nous avons été auditionnés par la mission interministérielle sur ces questions mais il faut justifier le premier euro dépensé pour obtenir une indemnisation de l'Etat. Ces questions feront ensuite l'objet d'un arbitrage au niveau du gouvernement, puis d'un projet de loi qui sera débattu au Parlement. Aussi je doute que les travaux d'urgence soient réalisés comme programmés à la rentrée 2010.

Il s'agit de définir des priorités en matière de gestion, utiliser ainsi la directive inondations comme socle. Il faut des recettes dédiées complétées par des avenants aux contrats de plans Etat-Régions. Dans ce dispositif, l'Etat doit mettre ses actes en concordance avec ses paroles avec équité, traitant tous les départements concernés de façon égale: un Etat républicain et jacobin, un Etat qui engage des mesures de prévention, une gestion active et volontaire pour accompagner les territoires, un Etat comme contrôle, conseil, un Etat exemplaire.

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

Je tiens à vous rassurer concernant les travaux d'urgence à réaliser: le financement de ces travaux fait l'objet d'une réunion interministérielle qui se déroule aujourd'hui même. Des crédits ont déjà été débloqués localement sur le programme 181 concernant la prévention des risques, le programme 122 du ministère de l'Intérieur sur les travaux d'urgence et le programme 113 sur la gestion du littoral. Tous les travaux à réaliser sur réquisition, ainsi que les travaux sur les digues domaniales, sont pris en charge par le programme 181. Plusieurs millions d'euros ont été délégués aux préfets pour honorer les factures. Comme souhaité par Monsieur le Sénateur E.Doligé, le discours de Madame la secrétaire d'Etat sera transmis aux membres du COPRNM.

Nous savons que des progrès restent à faire sur l'application des directives par nos services. Les DREAL sont des services jeunes, une culture est à créer mais les priorités données sont respectées, notamment pour la sécurité des populations. Il ne sert à rien d'opposer les enjeux environnementaux et de prévention des risques: les solutions de conciliation sont en général possibles.

Pour les digues domaniales, il convient de distinguer la propriété et la gestion. En effet, des digues domaniales ont été données en gestion à d'autres acteurs et ceux-ci en sont responsables. Des solutions doivent être trouvées, et des réflexions sont à mener sur la manière de considérer les ouvrages de protection dans la définition des aléas de référence. C'est un sujet difficile car les ouvrages n'apportent pas une protection absolue. Il faut au minimum avoir des garanties sur leur pérennité. Monsieur le Maire propose des pistes intéressantes à explorer. Je vous assure que nous avons la volonté d'avancer avec les collectivités.

Monsieur Bernard MENORET, *Ministère du Développement durable*

La première priorité à afficher concerne bien la maîtrise d'ouvrage des digues. Concernant les PPRNi, rappelons qu'ils ne répondent pas à tout, et pour mémoire Vaison la Romaine disposait d'un PPRNi.

Aujourd'hui il existe une confusion: les mesures sont-elles mises en place pour la protection des biens ou la protection des personnes? Je pense qu'il faut distinguer les objectifs pour les biens et les personnes, et différencier l'aléa de référence pour la protection des biens et l'aléa pour la protection des personnes. C'est à cette condition que les situations de blocage disparaîtront sur le terrain.

Enfin, les dispositions de protection sont à considérer dans les documents d'urbanisme : il ne pourra être envisagé des digues sans biens à protéger ou des biens sans digue adéquate qui les protègent.

Monsieur Martin ARNOULD, *WWF France*

Le rapport du groupe n'évoque pas la culture du risque. N'oublions pas de considérer dans le pré-rapport présenté, les changements actuels qui s'opèrent dans le monde y compris pour la relation avec la nature et le besoin de restaurer des fonctionnalités de l'écosystème pour diminuer la pression du risque. Nous devons sortir d'un vocabulaire strictement défensif, d'une logique de défense comme le laisse entendre le pré-rapport . Il convient de basculer, comme les Néerlandais, vers une nouvelle culture, vivre avec la mer et pas contre la mer. Il s'agit donc, dans cette stratégie, d'inscrire, avec une volonté forte, de la subsidiarité, de la gouvernance, de la formation, de la culture du risque ainsi que les liens de l'homme et de la nature sinon elle n'atteindra pas les changements attendus par la société.

Monsieur Xavier CHELKOWSKI, *Fédération nationale des agences d'urbanisme, rapporteur du groupe de travail n°1*

Vos remarques seront intégrées dans les débats du groupe de travail qui commenceront en septembre. Ce n'est pas l'objet du pré-rapport dans son mandat actuel.

2. Groupe 2: Prévention du risque sismique

Monsieur Michel CARA, *Observatoire des sciences de la terre de Strasbourg, Rapporteur du groupe de travail n°2*

Pour la première partie de sa mission, le groupe de travail n°2 sur la prévention du risque sismique s'est focalisé sur le bilan du Plan Séisme.

Le Plan Séisme a permis de produire de nombreux supports de communication et de sensibilisation à destination de tous les publics (kits pédagogiques, plaquettes d'information, expositions, etc.) et de mettre en place un réseau d'acteurs au sein des services de l'Etat. Il existe toutefois encore trop peu de réalisations opérationnelles, en particulier concernant la réduction de la vulnérabilité. De plus, la gouvernance de la politique de prévention du risque sismique doit évoluer afin d'associer l'ensemble des partenaires et tout particulièrement les collectivités territoriales.

La sensibilisation et l'information de tous les publics gagneraient certainement en efficacité et en impact si elles étaient conduites pour l'ensemble des risques naturels présents sur un territoire donné et non uniquement sur le risque sismique.

En manière de gouvernance, il est nécessaire de s'interroger sur l'articulation entre le niveau national, régional et local et sur les responsabilités à attribuer à chaque échelon ainsi qu'à la mobilisation des partenaires de l'Etat en matière de prévention du risque sismique, en particulier les collectivités territoriales.

Concernant le renforcement du bâti existant, malgré des avancées techniques et méthodologiques et quelques travaux de renforcement initiés aux Antilles et en métropole, les réalisations concrètes sont trop peu nombreuses au regard de l'enjeu. De nouveaux modes d'intervention sont à prévoir. La systématisation des diagnostics de vulnérabilité au risque sismique dans les régions les plus concernées et sur certaines catégories de bâtiments pourrait permettre d'apprécier la vulnérabilité globale d'une partie du parc de bâtiments et définir un programme de renforcement cohérent et réaliste sur les vingt prochaines années.

Le groupe de travail mènera plusieurs auditions d'ici la fin du mois de juillet afin de faire des propositions à la rentrée. Il regrette le retard de publication réglementaire de la carte d'aléa probabiliste.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM introduit le débat en rappelant que par le rapport présenté, il s'agit bien de valider le bilan du plan séisme.

Monsieur Vincent MELACCA, Fédération française des sociétés d'assurance

Il convient de souligner que par jurisprudence constante depuis 2005, un professionnel du bâtiment peut être sanctionné s'il n'a pas respecté les normes de la construction para-sismique. Même si l'événement ne se manifeste pas, la responsabilité des divers acteurs n'est pas exonérée.

Monsieur Jean-Pierre MASSUÉ, Institut européen pour le conseil de l'environnement

Ne devons-nous pas élaborer des normes spécifiques plus contraignantes pour les bâtiments publics, comme les écoles ou pour les hôpitaux, comme tend à le préconiser l'OCDE?

Madame Jenny MARC, Députée de Guadeloupe Maire de Deshaies

Le plus important reste l'information et la communication pour que la population puisse réagir.

Madame Anne-Marie LEVRAUT, Ministère du Développement durable

Pour les bâtiments existants, ces normes ne deviennent obligatoires que si des travaux lourds sont menés. Pour les bâtiments neufs, les normes s'appliquent.

Madame Marie RENNE, *Ministère du Développement durable*

Effectivement, pour le neuf, la réglementation tient compte de la spécificité des bâtiments. Pour le bâti existant, il n'existe aucune obligation à les mettre aux normes sauf en cas de réhabilitation lourde. Il faudrait donc préalablement créer cette obligation. Aux Antilles, ce sont néanmoins les bâtiments publics qui ont été diagnostiqués et renforcés en premier lieu. Notamment, les écoles sont identifiées comme des bâtiments particulièrement sensibles, vulnérables et prioritaires. Cela étant, aucune démarche globale n'a été menée pour identifier les bâtiments vulnérables ce qui rend impossible de prévoir une programmation de travaux.

Monsieur Vincent MELACCA, *Fédération française des sociétés d'assurance*

Au regard des considérations énergétiques, une réflexion globale serait à mener pour le diagnostic, intégrant aussi, une approche multirisques.

Madame Marie RENNE, *Ministère du Développement durable*

Pour information, en région PACA, l'obligation de diagnostic énergétique sera couplée à un diagnostic parasismique. Ce sont des initiatives que nous encourageons.

3. Groupe 3: Prévention des risques naturels et actions internationales

Monsieur Martial Saddier, *Député de Haute Savoie, Maire de Bonneville et président du groupe de travail*, tient à remercier les membres du groupe et en particulier, les rapporteurs.

Monsieur Jean-Louis MAURER, *Ministère des Affaires étrangères et européennes, Rapporteur du groupe de travail n°3*

Notre groupe avait pour mission de définir une stratégie de positionnement international de la France, de définir les contours d'un produit «France», de préciser les initiatives à prendre au niveau communautaire et d'indiquer le rôle que pourrait jouer la France dans les différentes instances internationales.

L'action internationale doit être considérée comme un des moteurs de la réflexion française et un des éléments de la définition d'une stratégie nationale. En complément de leurs stratégies multilatérales, nombre de pays affichent déjà une stratégie aboutie (Japon, Pays-Bas, Suisse, etc.). Tel n'est pas le cas de la France, en dépit d'initiatives multiples mais éparpillées. La stratégie à mettre en place doit donc assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et communautaires de la France ainsi que des politiques nationales, transversales et sectorielles.

Dans ce cadre, il s'agit de tirer profit des références, compétences et expertises françaises dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe en s'appuyant sur une approche pragmatique visant à améliorer la résilience des collectivités, des acteurs et individus exposés à des risques naturels et en privilégiant une réponse adaptée aux attentes des pays francophones.

Les membres du groupe de travail ont souligné des maillons fonctionnels manquants et ont mis en évidence la nécessité de bien examiner les demandes des pays tiers. Le groupe souhaite être prorogé pour mener des missions complémentaires et qu'il soit ouvert à des députés parlementaires européens.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM, ouvre le débat en approuvant la proposition d'ouverture aux parlementaires européens.

Monsieur Roland NUSSBAUM, Directeur de la Mission Risques Naturels (MRN), Rapporteur du groupe de travail n°3

signale la réelle attente des opérateurs que nous avons auditionnés. Des pays comme le Japon et l'Australie mais aussi la Suisse ont su créer une chaîne complète de maillons bien dotés en matière de connaissances, ingénierie, financement, conditions d'une intervention efficace. La France doit définir les maillons manquants telle la coordination des maîtres d'oeuvre.

Monsieur Jean-Pierre MASSUÉ, Institut européen pour le conseil de l'environnement

rappelle toute l'importance des appels d'offres européens et internationaux. Il serait donc intéressant de s'appuyer sur une structure interministérielle d'aide et de conseil pour les réponses aux appels d'offres.

Monsieur Jean-Luc GUITTON, Ministère de l'Agriculture

s'étonne de l'absence de mention aux risques de glissement de terrain, d'avalanche, de feux de forêt, etc. Or la France dispose d'une expertise reconnue dans ces domaines (CEMAGREF).

Monsieur Roland NUSSBAUM, Mission des Risques Naturels, rapporteur du groupe de travail n°3

Nous avons auditionné le Cemagref et ces thématiques ont été mentionnées même si elles ne figurent pas dans le pré-rapport.

Monsieur Edouard KAMINSKI, Université Denis Diderot Paris 7

Je pense utile d'interroger la CPU (Conférence des présidents d'universités) sur les aspects « formation » pour connaître les opérations du type Erasmus Mundus, qui sont des formations européennes labellisées et qui pourraient permettre de disséminer l'information et l'expertise française.

Je signale en outre que l'INSU (Institut national des sciences de l'univers) du CNRS met en réseau tous les observatoires français (sismologique, volcanologique, glissement de terrain, etc.). Elle entretient des liens avec des observatoires internationaux. C'est un acteur important à auditionner sur l'aspect «observation».

Monsieur Roland NUSSBAUM, MRN, rapporteur du groupe de travail n°3

En effet, la thématique enseignement et notamment pour la formation qualifiante est bien le point de départ de cette stratégie d'influence. A ce titre, nous avons auditionné Monsieur Pigeon en tant que coordinateur du thème Risque du CNRS.

4. Groupe 4: Evaluation et efficacité des plans de prévention des risques naturels prévisibles

Monsieur Guy GEOFFROY, Député de Seine et Marne, Maire de Combs-la-Ville

Dans ce mandat délicat à traiter, le groupe de travail a particulièrement focalisé sa réflexion sur:

- la question de la diversification et l'aggravation des risques encourus: identification de la notion d'aléa retenu pour une projection efficiente dans la construction du PPR,
- la question de l'environnement des PPR: les facteurs de l'environnement, du contenu (lisibilité, clarté...), la situation par rapport au contexte national (les PPR: où et pourquoi?), la mise en relation de l'univers de la décision à l'échelle locale et de l'encadrement de cette décision, les relations entre PPR et documents d'urbanisme, le pilotage de l'Etat (en matière de contrôle) et local par les collectivités.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Il s'agit là de toute la problématique récemment rappelée par l'actualité des événements tragiques survenus lors des crues torrentielles à Dranguignan. Les communes disposaient de PPR et à quoi ont-ils servi ?...

Monsieur Guy GEOFFROY, Député de Seine et Marne, Maire de Combs-la-Ville

Effectivement, c'est bien de question de l'aléa de référence et de sa pertinence dont il est question. Nous nous sommes interrogés sur l'aléa de référence sur lequel construire un plan de prévention. Nous ne pouvons évaluer l'efficacité de plan qu'à partir de l'aléa de référence.

Monsieur Bernard MENORET, Ministère du Développement durable

Protéger les personnes et protéger les biens ne sont pas les mêmes choses comme nous le rappelle l'actualité. Il y a la nature de l'aléa de référence et ce qu'il vise à protéger. A Vaison-la-Romaine comme à Dranguignan, il s'agit de centres anciens historiques. Le problème ne pourra pas se résoudre en rasant ces villes ou en les déportant. Il faut des mesures de gestion à court terme et à long terme, des mesures sur l'urbanisme.

Monsieur Roland NUSSBAUM, *Mission des Risques Naturels, rapporteur du groupe n°4*

Après deux séances de travail sous forme de tables rondes, les constats effectués et les premiers éléments de réflexion produits sur le contenu et la méthode d'évaluation de l'efficacité des PPRN ont permis de mieux situer la problématique d'évaluation et de mieux définir le contour du contenu d'une évaluation.

L'évaluation des PPRN aurait intérêt à s'effectuer dans le cadre d'une évaluation des autres outils de la prévention des risques naturels.

Pour poursuivre les travaux et compte tenu du calendrier qui n'a pas permis une expression plus large de la part d'élus ou d'acteurs locaux, le groupe de travail propose de se réunir en septembre pour rassembler la synthèse des travaux déjà réalisés sur le thème de l'évaluation des PPRN et afin d'orienter la réflexion sur le cadre d'évaluation des PPRN. Il propose aussi d'auditionner des élus et des acteurs locaux sur des thèmes d'évaluation spécifiques (effet des PPRN sur les dispositions en matière d'urbanisme, de prévention et de clarification des responsabilités par exemple). Ces auditions auraient intérêt à être menées sur la base d'un questionnement résultant des premiers éléments d'analyse. Le groupe de travail suggère d'enquêter parallèlement auprès de quelques comités départementaux des risques naturels majeurs (CDRNM) et de consacrer en groupe restreint une séance de réflexion sur le type de processus d'évaluation reproductible et continu.

Madame Claude DARCIAUX, *Députée de la Côte d'Or*

Je trouve intéressant de mettre à contribution des comités départementaux. Cette expertise locale sur un territoire local mais non restreint à la commune engagera une réflexion sur l'efficacité des plans locaux.

Madame Sylviane OBERLE, *Association des maires de France*

Monsieur Pélissard souhaite que je vous fasse part d'une suggestion, concernant la possibilité pour les habitants des communes de tirer un bénéfice direct de leur PPR : abattement sur la prime d'assurance ou surprime quand la commune n'est pas couverte.

Monsieur Sébastien RASPILLER, *Direction générale du Trésor et de la politique économique*

Nous entendons la demande de l'association des maires de France qui rejoint l'objectif fixé par le Président de la République le 16 mars dernier d'améliorer le lien entre prévention et indemnisation. Cependant, les PPR sont appliqués dans des communes exposées et toutes les communes ne sont pas à risques. Il semble donc difficile d'articuler cette proposition. C'est un sujet complexe car il faut respecter l'équité territoriale.

Monsieur Guy GEOFFROY, Député de Seine et Marne, Maire de Combs-la-Ville

Les associations d'élus seront auditionnées dont l'AMF bien évidemment. Je ne veux pas prendre une position au nom du groupe de travail mais je souhaite rappeler que le PPR est un document prescrit par l'Etat et non demandé par les habitants. Ces diverses remarques confirment que l'évaluation de l'efficacité des PPR porte également sur l'évaluation de la moindre efficacité (quand le PPR n'existe pas) ou de l'efficacité relative quand les plans ne portent pas sur un territoire pertinent.

Madame Jeanny MARC, Députée de Guadeloupe, Maire de Deshaies

note que seuls sont rapportés le regard de l'Etat et celui des élus tandis que le regard du public concerné fait défaut.

Et faisant part de la situation en Guadeloupe, Madame Marc signale un point de blocage: son territoire est très contraint par les zones rouges, mais cette contrainte tend à gagner les zones bleues foncées: en effet, les communes sont dans l'incapacité de financer le coût de l'étude exigée (300000€) qui permettrait de passer du bleu foncé au bleu clair et sont dans l'obligation de refuser les permis de construire à ce titre. Dans ce contexte, des solutions sont à trouver et les perspectives à définir en associant les utilisateurs.

Monsieur Noël FAUCHER, Maire de Noirmoutier en l'Île

Je trouve que la méthodologie proposée est intéressante et correspond bien aux attentes du terrain. La difficulté porte sur la définition de l'aléa de référence qui repose sur des éléments hypothétiques et difficilement mesurables et acceptables par les habitants. Est-il envisagé ou envisageable de prendre en considération l'évolution de la vulnérabilité des populations? A quelle fréquence y aura-t-il une révision possible du PPR? Dans quelles conditions? Sommes-nous sur des PPR à effet de cliquet? Aujourd'hui, on tend à considérer que les ouvrages de défense sont transparents, ce qui pose problème.

Le PPR ne doit pas devenir un document qui conduit à se dédouaner de toute forme de responsabilité: le public doit savoir que le PPR est opposable. L'assureur doit être associé à l'élaboration du PPR.

Monsieur Vincent MELACCA, Fédération française des sociétés d'assurance

Le principe de base est celui de la mutualisation des risques. Il ne faut pas faire de discrimination.

Les PPR sont des indicateurs de souscription pour les assureurs. Nous avons une difficulté à prendre en compte les PPR car beaucoup sont prescrits et peu sont approuvés. Nos professionnels du BTP qui respectent des principes constructifs dans une zone PPR par le biais d'une charte et par leur éthique déontologique par exemple le traduisent dans leur niveau de tarification.

Monsieur Jacques AVRILLON, *Union nationale des associations de lutte contre les inondations*

Les aléas n'étant pas circonscrits aux limites communales, le cantonnement au territoire de la commune n'est pas logique et la réflexion devrait s'élargir au bassin versant. La disparition des zones humides qui sont bétonnées conduit certaines communes à devenir inondables. Des pratiques culturelles sont aussi en cause et conduisent à gonfler les eaux de ruissellement. Pour toutes ces raisons, la circonscription au territoire de la commune n'est pas l'échelle pertinente.

Concernant l'indemnisation, comme c'est le cas pour les économies d'énergie, nous souhaitons que les aménagements de réduction de la vulnérabilité puissent faire l'objet de dégrèvement d'impôt.

Monsieur Christian KERT fait état de la proposition de la FFSA de contribuer à la mise en place d'un observatoire des enjeux.

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

La secrétaire d'Etat a abordé la question du risque acceptable/accepté. C'est une question éminemment politique et non une question technique. Elle renvoie à la définition de l'aléa de référence mais aussi au règlement et à l'évaluation. Comment définit-on le risque acceptable? A quelle échelle (nationale? locale?) et avec quelle latitude entre les deux échelles?

La prise en compte des ouvrages de protection est une autre question d'importance. Elle rejoint aussi celle du risque acceptable. Nous devons rappeler que les ouvrages doivent protéger des biens existants. Il n'y aura pas de digues spéculative. Cependant, il reste à déterminer le niveau de garantie apporté par ces ouvrages et leur pérennité dans le temps. C'est une question complexe sur laquelle le COPRNM devra se pencher à un moment donné.

Enfin, pour évaluer l'efficacité d'une politique de prévention, un observatoire des enjeux doit être créé : il doit être construit de manière collective et partagée, avec les moyens de mesure de l'exposition des enjeux et un partenariat public/privé.

Madame Sylviane OBERLE, *Association des maires de France*

Monsieur Pélissard m'a demandé de relayer son intérêt et son appui à la création d'un observatoire des enjeux.

IV. Dispositions réglementaires de la loi portant engagement national pour l'environnement (dit Grenelle 2) et calendrier de travail

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

Des dispositions ont été adoptées concernant l'amélioration des financements par le fonds Barnier, avec une différenciation des taux selon le type de PPR prescrit ou approuvé, et une majoration concernant le plan séisme Antilles. Enfin, ces dispositions ont validé la transposition de la directive Inondations qui reste à compléter par décret. Ces dispositions seront soumises au COPRNM, notamment concernant la doctrine en matière de PPR, actuellement sous forme de prescriptions dans les guides méthodologiques du MEEDDM.

V. Le rapport 2009 du Délégué au risques majeurs

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

Au titre de sa fonction de Délégué aux risques majeurs, Monsieur Laurent Michel vous présente le projet de rapport d'activités de l'année 2009. Il s'agit d'un rapport à soumettre annuellement pour avis au COPRNM.

Il est proposé d'émettre vos remarques majeures en séance mais de soumettre vos remarques sur la forme par écrit. Nous pourrions les prendre en compte si vous nous les faites parvenir avant le 14 juillet.

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, un échange en séance sur les voies d'amélioration qui sont les suivantes:

- ✓un cadre législatif renforcé,
- ✓le fond de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier),
- ✓la prévention, un domaine à partager,
- ✓la réduction de la vulnérabilité,
- ✓la prise en compte des événements exceptionnels,
- ✓la sécurité des ouvrages hydrauliques,
- ✓la réflexion sur les SPC et référents inondation en DDT,
- ✓l'évolution des outils,
- ✓la veille vis-à-vis des risques émergents,
- ✓les risques technologiques,
- ✓les risques miniers.

L'ensemble du rapport a été remis aux membres du COPRNM.

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

signale, concernant les risques émergents, que l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et l'AFPCN organisent le 8 juillet une demi-journée d'audition sur les risques volcanique et les couloirs aériens.

A ce propos, il souhaite proposer à Madame Chantal Jouanno que sa délégation porte le nom de ministre déléguée aux risques majeurs comme le font d'autres pays plutôt que de se contenter du terme « écologie ».

VI. Points divers**Monsieur Roland NUSSBAUM, Mission des Risques Naturels**

A l'occasion du 10e anniversaire de la MRN, une journée de dialogue avec les partenaires des assurances est organisée le 19 novembre à Paris, et à laquelle les membres du COPRNM sont bien évidemment invités..

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM

Au terme de cette séance, il me paraît particulièrement important d'associer le monde de l'assurance. La fréquence des événements majeurs graves a doublé en 50 ans et le coût pour les assurances a quintuplé. Cet observatoire des enjeux semble donc un outil très intéressant à développer. Nous en reparlerons à l'automne.

Je note également dans les débats un réel souci à tendre au plus prêt de la réalité concrète. Les travaux à remettre prochainement doivent donc proposer des pistes de travail dans ce sens, en tenant compte de la dimension humaine. J'attire votre attention et vous laisse méditer sur les propos des sinistrés (lors de mon récent échange avec la population varoise): *«pendant que vous réfléchissez, nous, nous mourrons»*....

La séance est levée à 12 heures 35.